

RGPD - CHORUS PRO - CPA - TÉLÉTRAVAIL

Ces réglementations peuvent-elles rapporter aux entreprises ?

Durant 4 mois, nos experts ont parcouru la région Rhône-Alpes pour présenter les réglementations en vigueur et permettre à nos clients de « voir le verre à moitié plein ».

En effet, les P'TITS DEJ EXPERTS ont rassemblé 225 professionnels soit 197 entreprises sur 12 dates : de Valence au Puy en Velay, en passant par Grenoble et Lyon.

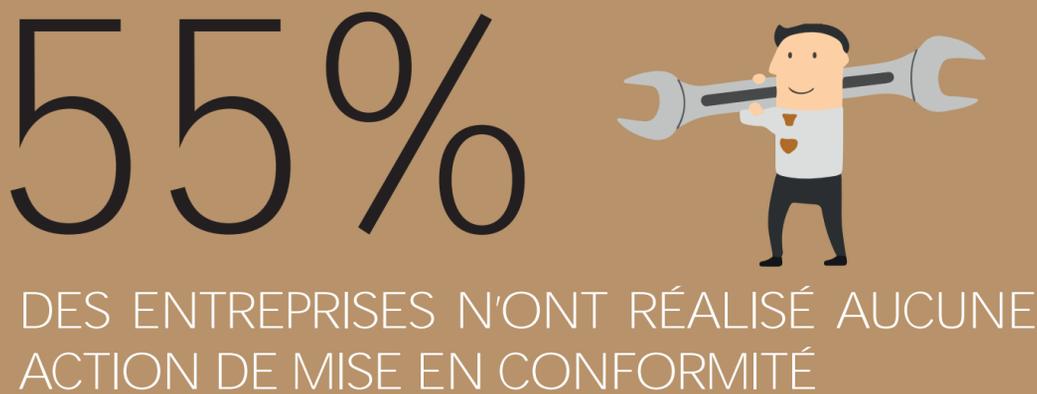
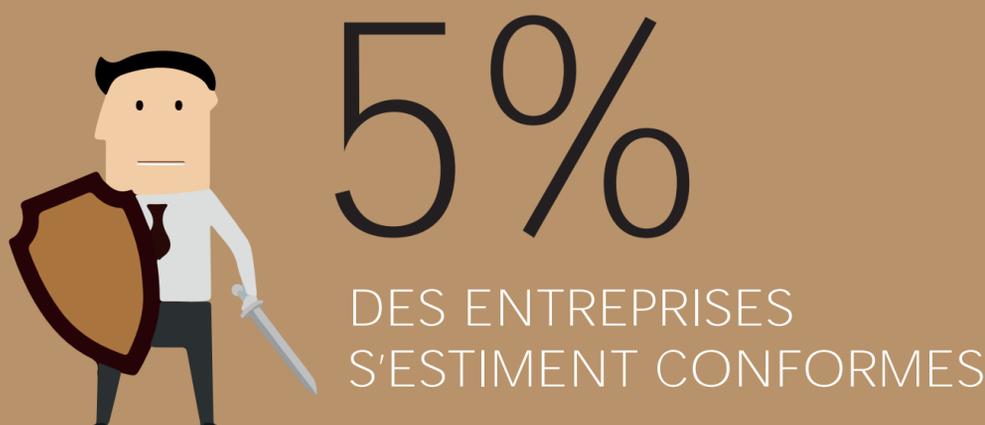
Nous avons interrogé ces 225 personnes par le biais d'un questionnaire interactif, dont les résultats sont présentés dans cette infographie.



X LES RÉGLEMENTATIONS EN 1 MOT



X RGPD RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



X LES PROFESSIONNELS ET LE TÉLÉTRAVAIL

86%

DES COLLABORATEURS SONT
PRÊTS À TÉLÉTRAVAILLER EN
COMBINANT BUREAU ET DOMICILE



4%
NE VEULENT PAS
TÉLÉTRAVAILLER

10%
SONT PRÊTS À TÉLÉTRAVAILLER
SUR LA TOTALITÉ DE LEUR
TEMPS DE TRAVAIL



X PROJETS QUAND LES ENTREPRISES PROJettent-ELLES DE S'ADAPTER À CES LÉGISLATIONS ?

65%
DES ENTREPRISES ONT UN
PROJET DE DÉMATÉRIALISATION
DE LEURS FACTURES CLIENTS À
COURT OU MOYEN TERME



1 ENTREPRISE SUR 10
DÉMATÉRIALISE DÉJÀ SES
FACTURES CLIENTS



72%
DES ENTREPRISES ONT UN
PROJET DE MISE EN
CONFORMITÉ RGPD À
L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

32%
DES ENTREPRISES
ONT DÉJÀ RECOURS
AU TÉLÉTRAVAIL

